

## Conseil Municipal du jeudi 12 mai 2022 à 20 heures 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 12 mai à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Laurence RAMONÉ qui a donné pouvoir à Jean-Luc PEDEN. Isabelle FAUJOUR a été nommée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance du 17 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

### 1. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des différentes commandes passées :

	Objet	Montant TTC
PFP CALARNOU OUEST FUNERAIRE	Reprise de 28 concessions (démontage de monument + exhumation) + Fourniture et pose de 12 cavurnes + création d'un ossuaire	17 670.00 €
CREATEM	Acquisition de 2 barnums	6 688.80 €
EUROVIA	Bon de commande voirie 2022	49 861.31 €
Jardin service	Esquisse et chiffrage Parc des Hauts de la Baie	4 200.00 €
SOS Ordî informatique	Système visioconférence + serveur informatique	6 794.25 €
Maison GREVET	Reprise escalier extérieur église + calvaire	4 119.12 €

Les Membres du Conseil Municipal prennent acte de ces décisions.

### 2. Attribution des subventions communales

Roger BOSSARD, 1er Adjoint au Maire, et Arnaud PORHEL, Conseiller délégué, présentent au Conseil Municipal les propositions de subventions pour l'année 2022.

#### • Associations sportives

Football Club Lanhouarneau Plounévez	5 500 €
Hermine Kernic HandBall	5 000 €
Hermine Kernic HandBall (subvention exceptionnelle pour le déplacement équipe féminine en finale coupe de France)	500 €
Basket Club du kernic	500 €
Les fous du volant (Badminton)	800 €
Alliance Judo de la Baie	950 €
Forme et bien-être – Gym douce	500 €
Société de chasse La Plounévézienne	700 €
Pétanque Club de la Baie	300 €
Les cavaliers du Kernic	300 €
APELTPL	250 €
Association Sportive Voile Plouescat	150 €
Handisport Club Leonard St Pol de Léon	150 €

#### • Associations culturelles, de loisirs et d'animations

Ensemble	850 €
Culture et Loisirs	1 500 €
Comité d'animations	2 100 €
ACBL (Arz E Chapeliou Bro Leon)	1 100 €
Redadeg	250 €
La fanfare du Léon	300 €
Club de la Baie – Générations mouvements	300 €
Le ronciers - Drezeg	150 €

#### • Association de type amicales, club, etc

UNC	300 €
1,2,3 Boutchous	300 €
Amicale des employés communaux	1 500 €
SNSM Plouescat	450 €

• **Etablissement scolaires de la commune -**

Ecole Sainte Famille – OGEC	17 470 €
Ecole Sainte Famille - APEL	1 000 €
MFREO	8 000 €

• **Associations entraide solidarité**

Vie Libre	500 €
Croix Rouge Française	100 €
Secours Catholique	100 €
Enfance et Partage	50 €
Rêves de clown	50 €

**VOTE : Unanimité** (Roger BOSSARD, Stéphanie MEUDEC, Sébastien LEOST, Philippe ROSEC et Yvon JEZEQUEL membres de bureaux associatifs ne prennent pas part au vote)

**3. Haut Léon Communauté : attribution de compensation 2022**

Régularisation des montants de l'attribution de compensation pour l'instruction des Autorisations du Droit du Sol et pour l'Accueil Collectif de Mineurs pour l'année 2021.

Commune	Attribution de Compensation 01.01.2021	Prévisionnel ADS 2021	Réel ADS 2021	Prévisionnel ACM 2021	Réel ACM 2021	AC finale 31.12.2021
Plounévez-Lochrist	-11 897	-7 000	-8 767	- 69 000	- 57 192	- 77 856

**VOTE : Unanimité**

Le montant prévisionnel d'attribution de compensation pour l'année 2022 est le suivant :

Communes	AC 01.01.2022	Prévisionnel ADS 2022	Prévisionnel ACM 2022	AC prévisionnel 01.01.2022 (Dont ADS et ACM)
Plounévez-Lochrist	-11 897	-8 767	-57 192	-86 622

**VOTE : Unanimité**

**4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023**

Adoption, à compter du 1er janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 qui s'appliquera aux budgets Commune et Lotissement Les Hauts de la Baie, les budgets SPIC eau et assainissement demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M49.

**VOTE : Unanimité**

**5. Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)**

Instauration à effet au 1<sup>er</sup> avril 2022, de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents de catégorie A. Cette disposition pourra être étendue aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence. Le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales.

**VOTE : Unanimité**

## 6. Désherbage de la bibliothèque

Roger BOSSARD, 1er adjoint au Maire, explique au conseil municipal qu'afin de demeurer attractive la bibliothèque de Plounévez-Lochrist propose des collections régulièrement renouvelées, en bon état physique, dont le contenu demeure adapté aux besoins de la population.

Le conseil municipal autorise le déclassement de certains documents afin de les rendre aliénables et permet au personnel de la bibliothèque de les supprimer de l'inventaire, de supprimer toute marque extérieure de propriété de la commune sur chaque document.

La Cession des documents à l'association « Culture et Loisirs », permettra leur mise en vente le 4 juin 2022, ou, en cas de report, en automne 2022. Les documents non vendus seront remis à une association caritative.

**VOTE : Unanimité**

## 7. Syndicat Mixte de l'Horn : convention de partenariat 2022-2024

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la Convention de Partenariat 2022-2024 avec le Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn pour les actions hors GEMAPi.

La convention couvre le financement du programme d'actions BV du Kerallé et des ruisseaux côtiers Ar rest et Froust, de la Charte de territoire Algues Vertes (Horn Guillec), du programme Breizh Bocage et du programme de lutte contre les rongeurs aquatiques, menés sur un territoire s'étendant de l'Horn au Froust.

Le reste à charge prévisionnel pour Plounévez-Lochrist du programme d'actions Bassins Versants hors GEMAPi est de : 2022 : 16 194 €, 2023 : 17 623 € et 2024 : 17 623 €.

Ces montants seront réajustés annuellement en fonction de l'avancée des actions, des attentes des acteurs du territoire et de la validation et participation des financeurs.

**VOTE : Unanimité**

## 8. Tirage au sort des Jurés d'assise 2023

Ont été tirés au sort à partir de la liste électorale : Steeve HACHEZ, Eliza LE VOURC'H, Laetitia ROUDAUT, Laurence CRENN, Angèle CONDAMINE et Marie-Noëlle LAVIGNE.

## 9. Informations et questions diverses

- Jean-Luc PEDEN, Adjoint au Maire, et Arnaud PORHEL, conseiller délégué, rendent compte de la réunion des agriculteurs exploitants des terres sur le Périmètre du captage de Ty Plat ou à proximité. Cette réunion avait pour but de trouver des solutions pour réduire la présence de métabolites. Des actions sont en cours (désherbage mécanique...) en lien avec le Syndicat Mixte de l'Horn et la Chambre d'agriculture.

- Roger Bossard, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, délégué à HLC informe les membres du Conseil Municipal du lancement de la démarche communautaire de « développement de la lecture publique ». Ce projet vise à faire émerger une dynamique « action culturelle de réseau ». Il permettra à toutes les communes du territoire d'avoir un cadre, une dynamique et de grandes orientations leur permettant de structurer leur action culturelle annuelle tout en gardant une autonomie pour ces actions de proximité.

Les piste de réflexion s'articulent autour de :

**La coordination** : mise en réseau, animations, expositions itinérantes etc.

**L'informatisation** : fourniture de matériel, de logiciels, maintenance etc.

**Le partage des collections** : création d'un portail-web, plus grande amplitude des horaires d'ouverture avec possibilité d'ouverture le dimanche, par exemple.

**L'inclusion** : formation (agents, élus, bénévoles, membres des associations partenaires).

Le projet est soutenu financièrement par le CD 29, la DRAC et la Région.

**Six commissions, animées par Patricia Louédec coordinatrice de la lecture publique, composées d'élus, d'agent et de bénévoles ont été mises en place :**

- 1- L'informatique
- 2- L'action culturelle

- 3- Les politiques tarifaires et horaire
- 4- Les collections
- 5- Les bénévoles
- 6- La communication

Gaïd Le Gall, notre bibliothécaire fait partie des commissions informatique et communication

Roger Bossard fait partie des commissions action culturelle et politiques tarifaires.

Ce projet, mené depuis le début de l'année et qui s'étalera sur plusieurs mois, permettra d'améliorer le service rendu aux administrés et de permettre une égalité des citoyens de notre territoire pour l'accès à la lecture et à la culture.

- Jacques EDERN et Patrice APPÉRÉ, référents communaux auprès du SDEF, sont nommés référents pour le Schéma directeur de recharge des véhicules électriques et hybrides.
- La commune a ces dernières années acquis sur l'agglomération divers bâtiments aujourd'hui non occupés. Des personnes privées à la recherche de locaux à acquérir pour l'installation d'une activité professionnelle ont récemment sollicité la commune. Après discussion, le conseil municipal propose qu'un contact soit pris avec ces personnes afin de leur présenter ces biens.